



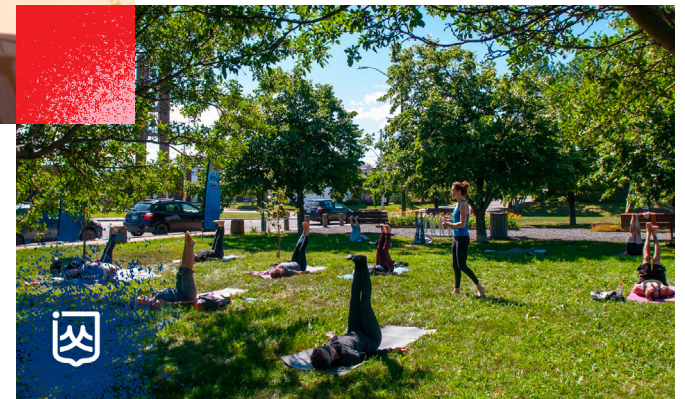
Appel de projets 2023

Zoom sur nos aînés

Des projets destinés aux aînés en ces temps particuliers.

La Ville de Matane peut compter sur de nombreux organismes à but non lucratif, entreprises, artistes et citoyens engagés remplis de talents qui ont à cœur le développement de leur ville et le mieux-être de la population.

La Ville de Matane souhaite mettre à profit ces talents pour réaliser des projets destinés aux aînés en ces temps particuliers. Cet appel de projets se veut inclusif et un moyen privilégié qui fournira aux acteurs matanais des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets aînés.



Objectifs

- Briser l'isolement et favoriser la participation des aînés à la vie citoyenne;
- Multiplier les actions destinées aux aînés;
- Favoriser l'offre de projets intergénérationnels;
- Contribuer à l'animation du milieu;
- Créer des liens entre les aînés et favoriser une solidarité intergénérationnelle;
- Ensoleiller le quotidien des Matanais(es);
- Faire du bien;
- Rayonner sur le plus de Matanais(es) possible;

Admissibilité du promoteur et du projet

Conditions d'admissibilité du promoteur

- Organisme à but non lucratif
- Regroupement
- Comité
- Artiste
- Tout autre citoyen matanais résidant sur le territoire de la Ville

Conditions d'admissibilité du projet

- Se dérouler sur le territoire de la Ville de Matane;
- Gratuité;
- Être en accord avec les politiques de la Ville
 - > Écologique
- Se réaliser au plus tard le 30 novembre 2023.

Exemples de projets

- Performance artistique
- Animation du milieu
- Ateliers (présence ou virtuel)
- Partage de talents
- Installation temporaire et/ou intervention dans l'espace publique
- Exposition
- Décoration
- Projet virtuel
- Etc.

Exemples de clientèles visées

- Aînés actifs
- Aînés avec des capacités physiques limitées
- Famille - intergénérationnelle
- Aînés isolés

Dépenses admissibles et non admissibles

Dépenses admissibles

L'ensemble des dépenses engendrées par le projet :

- Les frais de location d'équipement;
- Cachets, honoraires;
- Dépenses liées directement au projet;
- Etc.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'opération, liées au fonctionnement régulier;
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;
- Les achats dédiés à des individus, les activités de financement;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts à venir;
- Autres frais non dédiés spécifiquement au projet.

Critères d'évaluation

- Cohérence avec les objectifs de l'appel de projets;
- Accessibilité pour tous;
- Rayonnement (nombre de personnes touchées);
- Originalité;
- Qualité;
- Faisabilité;
- La crédibilité et les réalisations antérieures du promoteur. Celui-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs;
- Appui du milieu.

Nature de l'aide financière

**L'aide financière peut financer jusqu'à 100 % du projet.
Cette dernière doit se situer entre 100 \$ et ne peut dépasser 2 500 \$.**

Versement

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. Un premier versement de 50 % aura lieu lors de l'octroi de la subvention et le second versement de 50 % sur approbation du bilan final. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, l'organisme s'engage à obtenir une autorisation préalable.

Rapport d'activités

Le promoteur devra présenter un rapport d'activités (selon un modèle fourni) présentant les résultats du projet, ainsi qu'un bilan financier au plus tard le 16 décembre 2022. Il devra aussi être en mesure de fournir l'ensemble des pièces justificatives. Si le projet n'a pas lieu, l'aide versée devra être remboursée en totalité.

Visibilité

Le promoteur qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives au projet présenté. Il s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu dans le cadre de cet appel de projets et à utiliser le logo de la Ville de Matane fourni à cet effet.

Dépôt des projets

Dépôt des projets

Le promoteur qui fait une demande doit fournir :

- Le formulaire d'inscription;
- Tout document permettant d'appuyer le projet;
- Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé;
- La charte de l'organisme et la liste à jour des membres du conseil d'administration;
- Le cv de l'artiste dans le cas d'un projet de médiation culturelle.

Présentation de la demande

Date limite : 31 mars 2023, 12 h

Faire parvenir les dossiers par courriel à s.caron@ville.matane.qc.ca ou par la poste au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2

Information : Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire

418 562-2333, poste 2073